

CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE ELECTROMÉNAGER



Ce contrat prend en charge, sur les appareils électroménagers, la réparation en cas de panne et l'indemnisation à la valeur d'achat initiale de l'appareil en cas d'irréparabilité.

J'AI SOUSCRIT CE CONTRAT, AVEC QUEL AUTRE CONTRAT COMPLÉTER MA COUVERTURE ?

- Robinetterie ✓
- Chauffe-Eau Electrique ✓
- Chaudière Gaz ✓

ÉLÉMENTS COUVERTS ET PRESTATIONS PRISES EN CHARGE

- ▶ Cuisinière à gaz et/ou électrique ; Four à gaz et/ou électrique ; Table de cuisson ; Four micro-ondes ; Hotte aspirante électrique ; Réfrigérateur ; Réfrigérateur-congélateur ; Réfrigérateur américain ; Congélateur ; Cave à vin électrique ; Sèche-linge ; Lave-linge ; Lave-linge séchant ; Lave-vaisselle.

Pour être couvert, un appareil électroménager doit respecter les conditions suivantes :

- ▶ Avoir été acheté neuf, en France, auprès d'un professionnel ;
- ▶ Être non couvert au moment du sinistre par une garantie du constructeur ou du distributeur ;
- ▶ Être âgé de moins de 7 ans au moment du sinistre pour les appareils de froid et de lavage ;
- ▶ Être âgé de moins de 10 ans au moment du sinistre pour les appareils de cuisson ;
- ▶ Son prix d'achat doit être compris entre 150 € et 2 500 € TTC (facture d'achat faisant foi) ;
- ▶ Présenter un numéro de série et/ou des références lisibles et non modifiées ;
- ▶ Être utilisé pour un usage domestique ;
- ▶ Être situé à l'intérieur de l'habitation (adresse déclarée lors de la souscription du Contrat) et facilement accessible ;
- ▶ Être conforme à la norme CE.

Les appareils dits « nomades » ne sont pas considérés comme des Éléments Couverts.

EXCLUSIONS

- ▶ Dommages résultant d'une utilisation non-conforme aux prescriptions du constructeur ou d'un défaut d'entretien ;
- ▶ Dommages imputables à toute cause d'origine externe à l'élément couvert tels qu'un sinistre sur l'installation électrique fixe de l'habitation ;
- ▶ Dommages relevant des garanties légales des vices cachés ;
- ▶ Consommables et pièces d'usure définis dans le livret d'entretien du constructeur tels que : filtres, fusibles, tuyaux de vidange, joints de porte, courroies, ampoules, flexibles, lampes ;
- ▶ Pièces en verre des plaques vitrocéramiques, portes de four et couvercles de plaque de cuisson.



**Réfrigérateur,
Congélateur**
Générateur
de froid défaillant

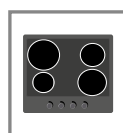


Table de cuisson
Dysfonctionnement
du foyer halogène

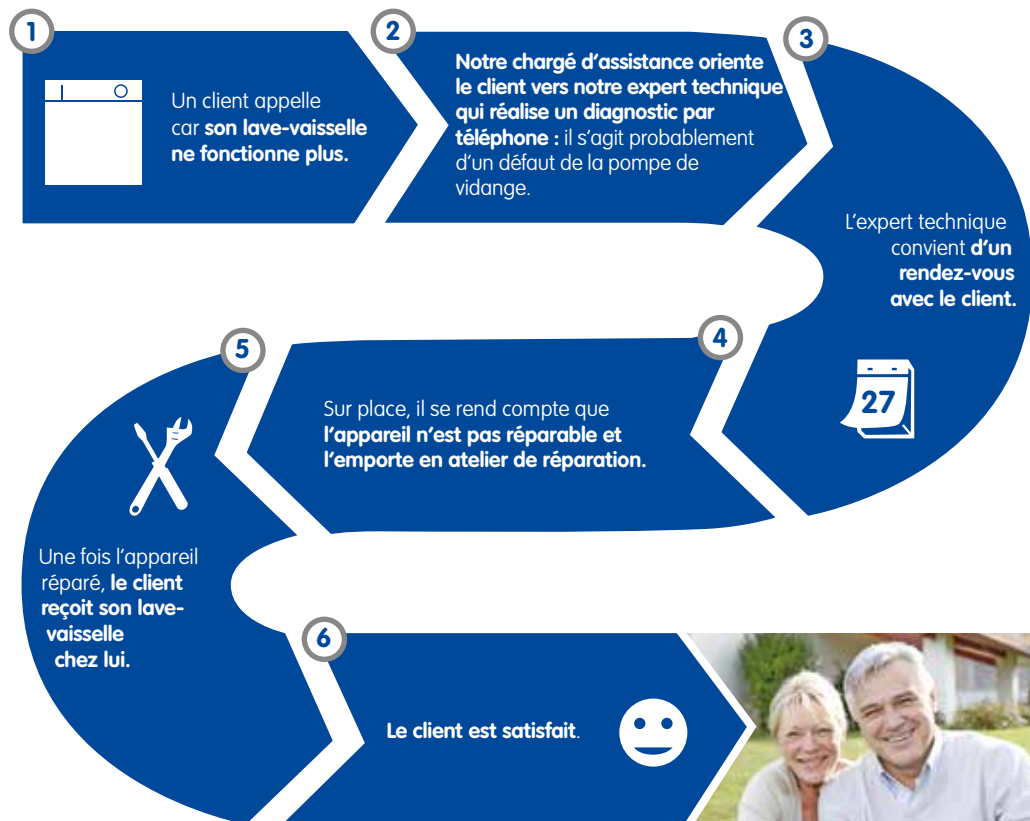


Four
Panne de la
résistance



Lave-linge
Panne du
tableau de
commande

EXEMPLE D'UNE INTERVENTION



LE SAVIEZ-VOUS?

Pour ce contrat, si votre lave-linge, réfrigérateur ou congélateur est immobilisé au moins 4 jours ouvrés en atelier, la station technique vous livrera un appareil de prêt le temps des réparations si elle en a de disponible.

Pour une utilisation optimale et plus durable de votre lave-vaisselle un entretien régulier est indispensable :

- **Un lavage à vide au moins 2 fois par an** : remplissez votre compartiment détergent et sélectionnez le programme présentant la température de rinçage maximale. Ceci permet un nettoyage complet de votre lave-vaisselle.
- **Nettoyage régulier des filtres après chaque lavage** : dévisser les filtres puis, enlevez les résidus éventuels et nettoyez les sous l'eau.
- **Nettoyage régulier des bras d'aspersion** : contrôlez régulièrement que les buses de sortie des bras d'aspersion ne sont pas bouchées. Pour ce faire, dévissez les bras d'aspersion et passez-les sous l'eau.